Collecte archives privées Grande collecte

Comment confier vos archives dans le cadre de la Grande collecte Seconde Guerre mondiale ?

Trois possibilités :

- **Le don numérique** : Vous déposez les copies numériques de vos archives (en haute définition si possible) via le formulaire ci-dessous.

- **Le prêt pour numérisation** : Vous prêtez provisoirement vos archives. Le service conservera uniquement la copie numérique et vous rendra les originaux.

- **Le don d'archives** : Vous donnez vos archives au service des archives départementales. Les documents seront conservés dans les magasins d'archives.

Pour en savoir plus sur les modalités d'entrée